

Ref : délibération 2026-02-06

Charte des produits de bouche & épicerie fine De la boutique de la Maison des Vins QUAI CYRANO

ARTICLE 1 : Contexte

L'EPIC occupe un ensemble immobilier situé à Bergerac (Dordogne), 1 rue des Récollets, dénommé Quai Cyrano, aux termes d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Communauté d'agglomération Bergeracoise (*délibération CAB 2024-44*).

Le bâtiment permet de développer l'attractivité du territoire du Pays de Bergerac. Il comprend, notamment, un Office de tourisme, une Maison des vins, le Cloître des Récollets, un espace scénographique, des salles de réunions...

L'ensemble des espaces qui composent le bâtiment servent de concert à créer un lieu d'accueil touristique, de loisirs, de culture et de mise en valeur des vins labellisés du territoire.

C'est dans ce contexte que l'EPIC entend aujourd'hui et conformément à ses statuts (*article 3 : objet et missions*) développer les produits proposés à la vente à la Maison des vins de l'Office de Tourisme situé au premier étage du bâtiment, suivant une charte de qualité.

L'EPIC Quai Cyrano entend par cette charte définir des critères de sélection des produits référencés dans la boutique Office de Tourisme de Quai Cyrano.

ARTICLE 2 : Définition du projet

La Maison des Vins souhaite mettre à la vente une sélection d'articles d'épicerie fine et d'accessoires autour du vin en cohérence avec les valeurs du territoire, du vignoble de Bergerac et Duras.

La Maison des vins souhaite également proposer à la dégustation des produits d'épicerie fine issus de la gastronomie locale et produits par des artisans locaux.

La démarche de l'EPIC repose sur trois piliers fondamentaux :

- La qualité des produits
- L'ancrage territorial
- Le soutien au producteur et artisans locaux.

ARTICLE 3 : Public ciblé

Les publics cibles sont :

- Les excursionnistes et touristes venus découvrir Bergerac et sa destination dans l'objectif de rapporter un souvenir de leur expérience.
- Les habitants à la recherche d'idées cadeaux identitaires, de cartes randonnées et d'accessoires autour du vin.

ARTICLE 4 : Types de produits

En vente directe (boutique) comme via des dégustations (petite restauration, planches), l'EPIC souhaite favoriser en priorité :

- Les produits fabriqués en Dordogne
- Les produits issus des départements limitrophes
- Les productions françaises, lorsque l'offre locale n'existe pas.

L'EPIC favorise les circuits courts, en travaillant directement avec :

- Des producteurs
- Des artisans
- Des PME locales.

ARTICLE 5 : Choix et exemples de produits

Les produits sélectionnés doivent répondre aux critères suivants :

- Qualité gustative ou technique reconnue
- Fabrication artisanale ou à taille humaine
- Transparence sur l'origine et la traçabilité
- Cohérence avec l'univers du vin et de l'art de vivre

Soit des produits authentiques, représentatifs de notre territoire et de la gastronomie française.

Par exemple, dans le cadre de la fourniture de produits dérivés pour la Maison des Vins pour l'année saison 2026, Quai Cyrano est à la recherche de fournisseurs de :

- Tirebouchons,
- Sauts à glaçon
- Verres de dégustation
- Stop gouttes

Dans le cadre de la fourniture de produits alimentaires pour la Maison des Vins pour l'année saison 2026, Quai Cyrano est à la recherche de fournisseurs de :

- Chocolat
- Chips
- Pâtés
- Biscuits secs
- Fromages
- Charcuterie
- Légumes
- Fruits
- Glaces

Dans le cadre de la fourniture de boissons non alcoolisées (autres boissons que des vins issus de la Route des Vins de Bergerac et Duras) et dans le cadre de la Licence III, Quai Cyrano est à la recherche de fournisseurs de :

- Jus de pommes, autres jus de fruits
- Verjus, limonades, autres boissons à bulles sans alcool
- Sirops
- Thé, tisanes
- Eaux plates et eaux à bulles.

ARTICLE 6 : Cohérence avec l'univers du vin

La sélection d'épicerie fine et la sélection des produits de bouche préparés pour les planches doivent :

- Être en lien direct avec la dégustation ou l'art de vivre autour du vin
- Mettre en valeur les accords mets & vins
- Participer à l'expérience globale proposée aux visiteurs.

Chaque produit doit contribuer à enrichir l'image qualitative et culturelle de la Maison des Vins.

ARTICLE 7 : Démarche responsable

Dans la mesure du possible, l'EPIC encourage :

- Les pratiques respectueuses de l'environnement
- Les emballages responsables ou limités
- Les démarches durables des producteurs.

ARTICLE 7 : Processus de sélection

Une consultation des fournisseurs est réalisée chaque année. Les critères de sélection sont revus à cette occasion. Les analyses régulières des ventes (inventaire régulier) permettent d'ajuster les commandes, de supprimer certains produits et d'orienter les achats de la structure vers les produits les plus sollicités par les visiteurs.

Toute nouvelle référence fait l'objet :

- D'une étude de provenance
- D'une analyse qualitative
- D'une validation par la direction / commission de sélection.

La Maison des Vins se réserve le droit de refuser tout produit ne correspondant pas à ses critères qualitatifs ou territoriaux.

ARTICLE 8 : Politique tarifaire et accessibilité

Quai Cyrano ne pratique pas le « dépôt vente » parce que c'est un système lourd à gérer et que la marge est trop faible. Les produits sont achetés et revendus uniquement.

Comme une boutique traditionnelle, un coefficient de revente sur le prix d'achat HT compris entre 2 et 2,5) est appliqué. Le coefficient est choisi en fonction du prix d'achat mais aussi en fonction de la concurrence.

La tarification est adaptée aux paniers moyens constatés chez les cavistes de Bergerac et alentours et aux statistiques générées par WELOGIN.

La Maison des Vins veille à proposer une sélection offrant un **éventail de prix équilibré et cohérent**, afin de répondre aux attentes d'une clientèle variée : visiteurs touristiques, amateurs, connaisseurs ou clientèle locale.

À titre indicatif, les fourchettes tarifaires des produits vendus peuvent s'établir comme suit :

- **Épicerie fine** : environ 5 € à 40 € selon les produits
- **Accessoires autour du vin** : environ 8 € à 80 € selon la technicité et les matériaux
- **Produits premium ou coffrets** : jusqu'à 100 € pour certaines références d'exception.

La gamme comprend :

- Des produits accessibles, permettant à chacun de repartir avec un souvenir de qualité
- Des références intermédiaires valorisant le savoir-faire artisanal
- Des produits plus premium, représentatifs d'une exigence qualitative élevée.

Cette diversité tarifaire permet d'allier **accessibilité, montée en gamme et valorisation des producteurs**, tout en respectant le positionnement qualitatif et l'image d'excellence de la Maison des Vins.

ARTICLE 9 : Choix des fournisseurs :

Les fournisseurs devront être en capacité de répondre à la majorité des critères ci-dessous :

- Proposer des produits en adéquation avec les thèmes de la destination et ceux définis par les statuts de Quai Cyrano
- Fabriquer et/ou transformer localement (Dordogne ou départements limitrophes)
- Livrer la marchandise à Quai Cyrano – en précisant les frais de livraison
- Livrer la marchandise plusieurs fois dans l'année en fonction du réassort nécessaire
- Avoir la possibilité de personnalisation des produits
- Indiquer la provenance des produits
- Indiquer et informer des dates limites de consommation et des allergènes présents
- Indiquer et certifier de l'origine des produits
- Indiquer et spécifier l'âge d'utilisation des produits
- Préciser l'origine de fabrication
- Connaissance de la comptabilité publique – Utiliser une plateforme de dématérialisation des factures (ex : chorus)
- Tout autre critère spécifié dans le document de consultation adressé à chaque fournisseur et adapté à la marchandise proposée (ex : textiles – spécifier la composition des textiles).

Dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires pour le Bar à Vin de la Maison des Vins pour la période **d'avril à fin septembre 2026**, le fournisseur devra aussi être en capacité de :

- Livrer la marchandise à Quai Cyrano – merci de préciser les frais de livraison par commande dans votre réponse
- Livrer 2/5/10 kg de **marchandises** par produit et par semaine suivant les demandes formulées par Quai Cyrano à J-7
- Livrer la marchandise pré-découpée sur demande – merci d'évaluer le coût des denrées fournies non coupées et coupées
- Livrer la marchandise une à deux fois par semaine sur la période définie
- Indiquer et informer des dates limites de consommation à allergènes
- Indiquer et certifier de l'origine des produits
- Fabriquer et/ou transformer localement (Dordogne ou départements limitrophes).

ARTICLE 10 : Gestion des stocks

Information supplémentaire : la gestion du stock est effectuée à l'aide du logiciel WELOGIN. Un seuil d'alerte peut être renseigné pour chaque article afin d'éviter les ruptures de stock. Il peut varier en fonction des produits.

Une analyse statistique des ventes est effectuée à cette occasion à partir de WELOGIN, elle permet de connaître les meilleures ventes par produit et par famille et éventuellement de remplacer les articles qui ne fonctionnent pas. Les retours clients à l'oral permettent aussi de d'ajuster au mieux les achats de produits.